

2JIMMO
Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 3 Bis Rue Jean Monnet
SEGRÉ
49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU
En cours d'immatriculation
RCS ANGERS

Les soussignées :

La société DUCHAUD INFIPA,
SASU au capital de 230 500 €
Siège social : 40 Les Épis, VERN D'ANJOU, 49220 ERDRE EN ANJOU
SIREN 102 277 084 RCS ANGERS
Représentée par Monsieur Jonathan DUCHAUD, en sa qualité de Président,

La société OLIVIER-Industries,
SC au capital de 74 501 €
Siège social : 5 Rue de la Charmille, 49220 LA JAILLE YVON
SIREN 101 280 394 RCS ANGERS
Représentée par Monsieur Jérôme OLIVIER

agissant en qualité de seules associées de la société 2JIMMO, société civile immobilière au capital de 3 000 euros, dont le siège est 3 Bis Rue Jean Monnet, SEGRÉ, 49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte signé électroniquement en date de ce jour,

Nomment en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Jonathan, Eric, Guy, Alfred DUCHAUD,
né le 02 janvier 1990 à RENNES (35)
de nationalité française

Monsieur Jérôme, Roger, Pierre OLIVIER,
né le 14 février 1980 à BRESSUIRE (79)
de nationalité française

Monsieur Jonathan DUCHAUD et Monsieur Jérôme OLIVIER acceptent les fonctions de cogérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Jonathan DUCHAUD et Monsieur Jérôme OLIVIER disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Jonathan DUCHAUD et Monsieur Jérôme OLIVIER déclarent avoir pris connaissance des dispositions de l'article 16 des statuts selon lequel :

« a) *Gérant unique*

Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne pourra sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés :
- acheter, vendre ou échanger tous immeubles,

- acquérir et céder toute mitoyenneté,
- stipuler et accepter toutes servitudes
- contracter tous emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque,
- consentir cautions, avals, nantissements et autres garanties au nom de la Société,
- réaliser tout investissement quelconque portant sur une somme supérieure à 10.000 euros par opération;

b) Pluralité de gérants

En cas de pluralité de gérants, il est substitué à l'autorisation préalable des associés pour les opérations visées au a°/ ci-avant, l'accord préalable écrit par tous moyens, de tous les gérants. »

Monsieur Jonathan DUCHAUD et Monsieur Jérôme OLIVIER ne percevront aucune rémunération au titre de leurs fonctions de cogérants, et ce, jusqu'à décision contraire.

Monsieur Jonathan DUCHAUD et Monsieur Jérôme OLIVIER auront droit, sur justificatifs, au remboursement des frais qu'ils engageraient dans l'intérêt de la Société, et notamment des indemnités kilométriques, calculées selon le barème fixé par l'administration fiscale, pour le cas où ils utiliseraient leur véhicule personnel pour les besoins de la Société.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait le

La présente décision unanime est signée au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à la signature électronique prévues par le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit « règlement eIDAS ».

La société DUCHAUD INFIPA

Associée

Représentée par Monsieur Jonathan DUCHAUD, Président

La société OLIVIER-INDUSTRIES

Associée

Représentée par Monsieur Jérôme OLIVIER, Gérant

Monsieur Jonathan DUCHAUD

« bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

Monsieur Jérôme OLIVIER

« bon pour acceptation des fonctions de cogérant »